



# 2026

## Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

et bilan du plan d'action 2025

# Préambule



C'est avec fierté que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées depuis la révision de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale en 2014. Conformément à l'article 61.1 de cette loi, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield invite ses différents services à éliminer, de façon progressive, les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées qui subsistent dans leur secteur d'activité respectifs.

Ils participent ainsi tous à améliorer la qualité de vie des Campivallensiennes et des Campivallensiens handicapés. Ce plan d'action annuel comporte aussi une section qui présente le bilan des réalisations de l'année. Il est produit et rendu public annuellement, conformément à la loi afin que tous les citoyens puissent suivre les progrès réalisés par la municipalité.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à adopter une approche inclusive. Cette approche tient compte des besoins de l'ensemble de la population campivallensiennne, incluant ceux des personnes handicapées et de leur famille. En ce sens, l'approche inclusive est complémentaire à celle d'accessibilité universelle. Elle n'implique pas l'abandon de mesures adaptatives lorsqu'elles sont nécessaires pour corriger un obstacle non prévu au départ ou pour répondre aux besoins d'une personne en particulier.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est heureuse de vous présenter son plan d'action 2026 pour l'intégration des personnes handicapées. Ce plan n'aurait pu être réalisé sans la précieuse collaboration des différents services municipaux. Merci à tous de votre engagement à accroître la participation sociale des personnes handicapées.



# Mot du maire



Le dépôt de ce plan d'action annuel visant à améliorer l'inclusion et l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap permet à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de témoigner chaque année des avancées de la dernière année et des objectifs fixés pour la prochaine année.

En 2025, différentes actions auront permis de progresser vers une ville encore plus accessible. Différents équipements adaptés ont été acquis afin d'améliorer l'accessibilité à nos sites récréatifs, notamment un tapis d'accès pour la plage, une planche à pagaie adaptée pour les fauteuils roulants ainsi qu'une luge adaptée pour le patin. Plusieurs modifications ont aussi été apportées au complexe aquatique extérieur afin de faciliter l'accès aux installations et améliorer la signalisation.

Sur le plan de l'accès à l'information, une toute nouvelle section dédiée a été ajoutée au site Web, permettant aux usagers de trouver facilement l'information qui concerne l'accessibilité. Une nouvelle catégorie de requête a également été créée afin de faciliter les signalements et les demandes d'amélioration en accessibilité pour les citoyennes et les citoyens.

Un nouveau groupe d'employés a également reçu une formation d'une demie journée afin de les sensibiliser à l'importance de l'accessibilité et à l'expérience concrète vécue sur le terrain par les personnes en situation de handicap.

**L'année 2026 sera l'occasion de poursuivre notre engagement envers une ville où chaque personne se sent incluse, peu importe sa limitation, et puisse profiter pleinement des nombreux attraits et services que nous offrons.**

Je remercie d'ailleurs nos équipes municipales et nos partenaires pour leur mobilisation.

Bonne lecture!

Miguel Lemieux  
Maire de Salaberry-de-Valleyfield

# Tables des matières



La loi et les définitions	5
La Ville en bref	6
Lexique	8
Plan d'action 2026	9
Bilan du plan d'action 2025	13
Suivi de la démarche	19



La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (la Loi) a été adoptée en 1978 et révisée en 2004 afin de créer les conditions nécessaires à un véritable exercice du droit à l'égalité. Elle vise notamment les municipalités de même que les ministères et organismes publics relativement à leurs responsabilités à l'égard des personnes handicapées en instaurant différentes obligations légales.

Ainsi, en vertu de l'article 61.1, les municipalités de 10 000 habitants et plus de même que les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes doivent produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Celui-ci doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et décrire les mesures envisagées dans la prochaine année afin de les réduire. Il doit également comprendre un bilan qui rend compte des mesures prises au cours de l'année qui se termine. Pour les municipalités assujetties, ceci permet de planifier et de faire connaître leurs actions visant à rendre accessibles les aménagements extérieurs sur leur territoire. Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées constituent un levier porteur pour planifier des mesures à portée inclusive qui favorisent l'aménagement de parcours sans obstacles pour tous, réduisant ainsi le besoin de recourir à des mesures d'accommodement raisonnables en faveur de certaines personnes présentant des besoins spécifiques.

L'ensemble des municipalités, incluant les municipalités régionales de comté (MRC), de même que les ministères et organismes publics doivent également tenir compte de l'accessibilité aux personnes handicapées dans leurs processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, tel qu'édicte à l'article 61.3 de la Loi. Il s'agit donc pour ces organisations de se questionner à propos de l'accessibilité, de la convivialité et de la facilité d'utilisation par les personnes handicapées, peu importe leur type d'incapacité, des produits et des services qu'elles acquièrent.

## La Loi et les définitions



### Définition d'une personnes handicapée

*Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.*



### Définition d'un obstacle

Un obstacle est tout ce qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Les personnes handicapées font face à des obstacles presque partout : à la maison, au travail, à l'école, dans les parcs, dans les établissements publics, dans la rue, au cinéma, dans les magasins, dans les restaurants, etc.

# La Ville en bref



Par leur mission et les différentes responsabilités qui leur sont confiées, les directions de service de la municipalité couvrent des secteurs d'activités variés dont certains peuvent avoir un impact sur la participation sociale des citoyens handicapés. C'est pourquoi leur contribution à la réalisation du plan d'action de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est donc importante. Ces directions et les secteurs d'activités qu'ils couvrent se décrivent brièvement comme suit :

**Direction générale :** A une vision d'ensemble des actions municipales, joue un rôle dans les grandes orientations et s'assure de les faire respecter.

**Service récréatif et communautaire (SRC) :** Promouvoir l'importance de la culture, du sport, du plein air, des loisirs et des activités liées à la vie communautaire et en assurer un développement répondant aux besoins actuels et à venir des citoyens. La bibliothèque relève aussi du SRC.

La gestion des parcs et leur entretien relève aussi du SRC. Il travaille en collaboration avec les partenaires pour le programme de camps de jour et accompagnement en loisirs. C'est le service responsable du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, de la Politique en développement social qui inclut la Politique familiale et le MADA.



**Service de l'environnement** : Gestion des matières résiduelles, gestion des usines de filtration et d'épuration, veille à la biodiversité du territoire et au développement durable.

**Travaux publics** : Signalisation, voirie, entretien, nettoyage et réparation de conduites municipales d'égouts et d'aqueduc, planification de construction, de rénovation et d'entretien des bâtiments municipaux.

**Services des ressources humaines** : Recrutement et maintien en emploi, mesures d'adaptation/accommodement aux employés, application de différents programmes, stages, santé et sécurité.

**Ingénierie** : Rôle-conseil en matière de conception, exécution et surveillance de divers projets de construction, réfection et réhabilitation des infrastructures, y compris l'éclairage des voies publiques et signalisation, pistes cyclables, etc.

**Comptabilité - Finances et Informatique** : Perception, évaluation, facturation, appels d'offres, approvisionnement et informatique.

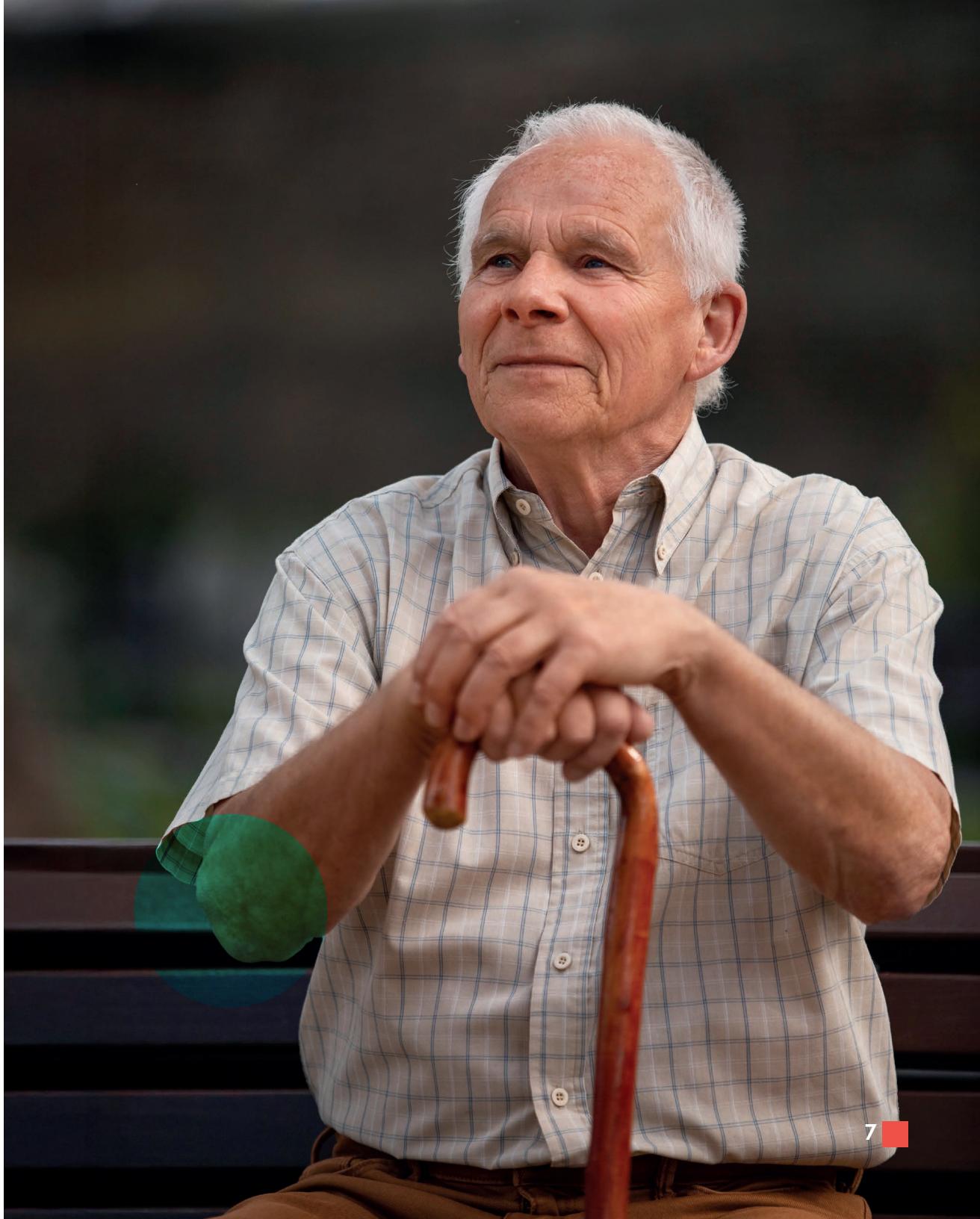
**Service de sécurité incendie** : Informer, prévenir et intervenir lors de situations d'urgence.

**Communications et relations publiques** : Communication avec les citoyens, les partenaires, les médias, site Web, relations publiques, graphisme.

**Urbanisme et permis** : Planification du développement du territoire, de l'aménagement, octroi de permis municipaux, etc.

**Développement économique** : A pour objectif de dynamiser le milieu économique de la ville en ayant une vision d'ensemble de développement.

**Greffes et affaires juridiques – Cour municipale** : Élaboration et application des lois, politiques, règlements, préparation/octroi ou suivi des contrats municipaux, etc.



# Lexique



RH	Service des ressources humaines
SRC	Service récréatif et communautaire
SSI	Service de sécurité incendie
AQLPH	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
AMM	Aide à la mobilité motorisée
CAS	Cité des Arts et des Sports
CISSSMO	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
CMR	Centre montérégien de réadaptation
INLB	Institut Nazareth et Louis-Braille
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
SQ	Sûreté du Québec
SRSOR	Service de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
STSV	Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield



# Plan d'action 2026



	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
<b>1. Promotion</b>							
1.1	Promotion des actions d'accessibilité de la Ville.	Communications	Tous les services	En continu	Publications effectuées concernant les différentes installations et initiatives.	Promotion des bons coups en accessibilité, des lieux et équipements accessibles.	
1.2	Promotion de la cohabitation entre piétons, cyclistes et véhicules.	Communications	Comité de circulation	En continu	Campagnes déployées.	Promotion du partage des sentiers polyvalents, des stationnements réservés et des bonnes pratiques d'utilisation des AMM (aide à mobilité motorisée). Ajout du symbole piéton en marquage dans les sentiers polyvalents.	
1.3	Sensibilisation à l'aménagement des terrasses commerciales pour faciliter les parcours piétons.	Urbanisme	Communications DEV	Déc. 2026	Nombre d'encarts remis aux commerçants.	Mise en application de la nouvelle réglementation adoptée en février 2026 pour les terrasses commerciales.  Création d'un feuillet ou guide spécifique aux terrasses commerciales sur rue s'adressant aux commerçants.  Poursuivre la sensibilisation via les outils existants (ex: infolettre économique).	
1.4	Sensibilisation des entreprises à l'accessibilité universelle.	Urbanisme	Communications DEV CCIBVHSL	Déc. 2026	Création d'un guide.	Évaluer la possibilité de création d'un guide général sur l'accessibilité universelle pour sensibiliser les entreprises et les amener à avoir les bons réflexes.  Favoriser la mise en œuvre d'une rencontre d'information aux entreprises et de rencontres personnalisées par le CISSSMO pour les commerces intéressés.	

	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
<b>2. Accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi</b>							
2.1	Sensibiliser l'équipe des ressources humaines aux difficultés pouvant être vécues par les personnes handicapées lors des processus d'embauche.	RH	Partenaires externes (Roseph, ordre CRHA, etc.)	Déc. 2026	L'équipe a reçu de l'information et fut sensibilisée.	Évaluer les processus d'embauche dans un souci d'accessibilité.	
<b>3. Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations</b>							
3.1	Plan d'amélioration pour faciliter les déplacements piétons. Faire de la sensibilisation.	Ingénierie	Travaux publics	En continu	Plan d'amélioration pour faciliter les déplacements piétons, référer au « Plan de gestion des futurs travaux ».	Mise en place de mesures pour faciliter les déplacements piétons. Conférence via le comité de circulation. Ajout de plaques podotactiles aux intersections.	
3.2	Révision, recensement et affichage des cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite.	Ingénierie	Travaux publics	2026	Adapter les cases de stationnements pour personnes à mobilité réduite.	Déplacer la case existante plus près de l'entrée de la bibliothèque de Saint-Timothée. Inventaire complet des cases et les afficher sur une cartographie de la Ville (avec Géomatique).	
3.3	Processus de gestion d'actifs des bâtiments municipaux.	Travaux publics	SRC	En continu	Liste des bâtiments prioritaires établie et validée à partir de la tournée générale et des anomalies relevées.	Tournée générale de tous les bâtiments afin d'établir la liste des composantes ainsi que de relever les anomalies. Fait par une firme externe. Une liste des correctifs sera produite. L'objectif sera d'effectuer ces correctifs dans les 5 prochaines années.	
3.4	Évaluer la possibilité de faire l'ajout d'une toilette pour personnes à mobilité réduites à l'étage de l'édifice Jacques-Viau.	Travaux publics	SRC	2026	Accessibilité à une toilette pour personnes à mobilités réduites.	Mise en place de mesures pour rendre accessible la toilette pour personnes à mobilités réduites.	
3.5	Favoriser la construction de bâtiments comprenant des logements et / ou des commerces accessibles ou facilitant leur implantation.	Urbanisme	Communications	En continu	Information concernant les programmes relayés sur les réseaux sociaux de la Ville. Règlement de zonage modifié afin de revoir les	Vigie quant à la remise sur pied des programmes d'adaptation de domicile (PAD) et de Petits établissements accessibles (PEA) gérés par la MRC.	

	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
					secteurs permettant des demi-étages.	Favoriser, par la réglementation, la construction de rez-de-chaussée au niveau du sol pour les bâtiments multifamiliaux.	
3.6	Modification du temps piétonnier aux intersections du boulevard Mgr. Langlois et rue Leduc ainsi que rue de la Traversée.	Ingénierie	Ministère des Transports	2026	Demande du ministère des Transports.	Modification du temps piétonnier pour améliorer la sécurité et l'accessibilité.	
3.7	Rendre accessible la terrasse du Vieux Canal.	Ingénierie	Travaux publics DEV	2026	Accessibilité de la terrasse.	Mise en place de mesures pour rendre la terrasse accessible.	
3.8	Évaluation des coûts et de la possibilité d'implantation de bornes de recharges pour triporteurs.	Travaux publics	SRC	2026	Étude de faisabilité.	Évaluer le coût d'implantation et cibler des lieux propices pour installer des bornes de recharge de triporteurs afin de faciliter la mobilité autonome des usagers.	
<b>4. Accessibilité à l'information et aux documents</b>							
4.1	Améliorer l'accessibilité du site Web.	Communications	Tous les services	Oct. 2026	Amélioration de l'accessibilité du site Web pour les usagers des technologies adaptées.	Mettre en place les mesures correctrices au site Web afin de le rendre plus accessible, en fonction du rapport d'évaluation fonctionnelle effectué en 2025.	
<b>5. Adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile</b>							
5.1	Rejoindre la clientèle susceptible de bénéficier du programme de secours adapté.	SSI	Communications SRC	En continu	Nombre d'actions de promotion et d'organismes visés. Mise à jour annuelle de nos listes de secours adapté. Rééditer le dépliant annuellement. Rencontre de sensibilisation auprès d'organismes.	Poursuivre la promotion du programme et élargir la distribution de la documentation relative au programme auprès des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	
<b>6. Adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur les personnes handicapées</b>							
6.1	Amélioration du programme d'intégration en camp de jour.	SRC		En continu	Entente de partenariat Avec Répit le Zéphyr et le Centre Pluriel.	Travailler les partenariats avec la Commission scolaire pour faire de meilleures évaluations des besoins des jeunes.	

	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
6.2	Acquisition de matériels pour personnes à mobilités réduites.	SRC		2026	Matériel adapté pour personnes à mobilités réduites.	Achat d'un nouveau tapis pour faciliter l'accès à la zone de location nautique au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée.  Remplacement ou réparation de la chaise roulante submersible du complexe aquatique extérieur du parc Delpha-Sauvé.  Achat de tables supplémentaires accessibles pour fauteuil roulant au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée et au complexe aquatique extérieur du parc Delpha-Sauvé.	
<b>7. Sensibiliser, informer et former le personnel et les mandataires</b>							
7.1	Outiller les pompiers pour intervenir adéquatement auprès des personnes ayant certains handicaps.	RH	SSI	31 déc. 2026	Nombre d'employés formés (objectif 85 % des pompiers formés).	Capsules de formation suivies pour des interventions plus adaptées par notre service de sécurité incendie.	
7.2	Formation des employés du camp de jour desservant des personnes handicapées.	RH	Firmes externes (Zone Loisir, autisme Montérégie)	1er juillet 2026	Nombre d'employés formés.	Formation des employés du camp de jour.	

# Bilan du plan d'action 2025



	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
<b>1. Promotion</b>							
1.1	Promotion des actions d'accessibilité de la Ville.	Communications	Tous les services	En continu	Nombre de publication.	Promotion des bons coups en accessibilité, des lieux et équipements accessibles.	<p>Promotion effectuée concernant les nouveaux équipements adaptés à la plage, sur la page Facebook et dans le bulletin municipal.</p> <p>Bibliothèque : sensibilisation par des expositions de livres dans le cadre de la "Journée internationale des personnes handicapées" et la "Journée sur le bégaiement".</p> <p>Publication dans les réseaux sociaux de la Ville de l'invitation de la Concertation des personnes handicapées BHS-HSL à une soirée d'information sur le transport adapté-11 novembre 2025.</p>
1.2	Promotion de la cohabitation entre piétons, cyclistes et véhicules.	Communications	Comité de circulation	En continu	Nombre et types d'action de promotion. Nombre de participants à la conférence.	Promotion du partage de sentier polyvalent.	<p>Campagne déployée sur l'importance de respecter les stationnements désignés pour les personnes handicapées en plus de la campagne sur le partage de la route élaborée par l'ACMQ.</p> <p>Pour 2025, de concert avec les Communications, il est prévu de faire une conférence auprès des ainés sur les règles de circulation avec les AMM.</p>
1.3	Sensibilisation à l'aménagement des cafés terrasses pour faciliter les parcours piétons.	Urbanisme	Communications	Décembre 2025	Nombre d'encarts remis aux commerçants. Contenu soumis pour une éventuelle intégration réglementaire.	Poursuivre la sensibilisation via les outils existants et explorer les possibilités de renforcer les pratiques via la réglementation.	<p>Feuillet PDF transmis aux commerçants lors de l'émission du permis d'occupation temporaire du domaine public pour des terrasses commerciales (7 permis émis en 2025).</p> <p>Mention sur le site web de la Ville sur le "Comment rendre ma terrasse accessible à tous" <a href="#">Mesures commerciales   Ville de Salaberry-de-Valleyfield</a></p> <p>Amendements du Règlement 426 prévu pour le conseil de décembre 2025 pour les terrasses commerciales dans le domaine public.</p>

	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
<b>2. Accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi</b>							
2.1	Intégrer dans le processus d'embauche la proposition automatique d'un besoin d'accommodelement en vue d'une entrevue.	RH		Juin 2025	Ajout dans le processus informatisé de la plateforme.	Ajout d'une mesure d'accommodelement automatique.	L'ajout automatique sur notre web n'est finalement pas possible, mais cela est proposé par le recruteur lors des processus d'embauche.
<b>3. Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations</b>							
3.1	Amélioration de l'accessibilité de la future caserne lors de la conception des plans.	Ingénierie	CISSMO CISSMC	2025	Mandat donné aux 3 cadres supérieurs du SSISV et à l'architecte au dossier.	Inclure des personnes-ressources dans le processus de conception des plans.	Reporté.  Le projet est toujours en évolution et les 3 cadres supérieurs du SSISV sont engagés dans cette orientation Ville.
3.2	Plan d'amélioration pour faciliter les déplacements piétons. Faire de la sensibilisation.	Ingénierie	Travaux publics	En continu	Plan d'amélioration pour faciliter les déplacements piétons, référer au "Plan de gestion des futurs travaux".	Mise en place de mesures pour faciliter les déplacements piétons. À partir de 2026, les plaques podotactiles seront intégrées aux plans.	Pour 2025, construction et reconstruction de près de 3,4 km de trottoir et de près de 2,8 km de sentier polyvalent.
3.3	Processus de gestion d'actifs des bâtiments municipaux.	Travaux publics	SRC	En continu		Tournée générale de tous les bâtiments afin d'établir la liste des composantes ainsi que de relever les anomalies. Fait par une firme externe.  Une liste des correctifs sera produite. L'objectif sera d'effectuer ces correctifs dans les 5 prochaines années.	Non réalisé
3.4	Ajout d'une toilette pour personnes à mobilité réduites à l'étage de l'édifice Jacques-Viau.	Travaux publics	SRC	2025	Accessibilité à une toilette pour personnes à mobilités réduites.	Mise en place de mesures pour rendre accessible la toilette pour personnes à mobilités réduites.	Non réalisé.
3.5	Rénovation et ajout d'un ascenseur à l'aréna Michel Rochefort.	Travaux publics	SRC	Printemps 2025	Plan de rénovation et début des travaux de mise à niveau, ajout d'un ascenseur.	Mise en place de mesures pour rendre l'aréna accessible.	Travaux en cours pour l'installation d'un monte-personne. (du côté du bâtiment communautaire)

	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
3.6	Adaptation de la salle des Aînés Nitro.	Travaux publics	SRC	2025	Recommandation pour la salle de toilette.	Évaluation de la possibilité de rendre une salle de toilette accessible.	Réalisé.
3.7	Rendre accessible la terrasse du Vieux Canal.	Travaux publics	DEV	2025	Accessibilité de la terrasse.	Mise en place de mesures pour rendre la terrasse accessible.	Projet reporté par ING en 2026 incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tronçon qui relie la promenade du Vieux canal et le trottoir à la hauteur du restaurant Mc Broue;</li> <li>• Traverse Mc Broue;</li> <li>• Traverse piétonnière avec accès à la promenade du Vieux canal, face à la terrasse La Cale;</li> <li>• Intersection Club nautique / rue Cossette.</li> </ul>
3.8	Réalisation d'un plan pour le nouveau terminus.	Ingénierie		2025	Mandat donné à un architecte.	Mise en place d'un plan de rénovation pour le nouveau terminus. Accessibilité universelle prise en compte par les architectes.	Plan réalisé. Toujours en attente de la subvention.
3.9	Favoriser la construction de bâtiments comprenant des logements et / ou des commerces accessibles ou facilitant leur implantation.	Urbanisme	Communications	En continu	Information concernant les programmes relayés sur les réseaux sociaux de la Ville.  Règlement de zonage modifié afin de revoir les secteurs permettant des demi-étages.	Publiciser les programmes d'adaptation de domicile (PAD) et de Petits Établissements Accessibles (PEA) gérés par la MRC.  Favoriser, par la réglementation, la construction de rez-de-chaussée au niveau du sol pour les bâtiments multifamiliaux.	Le PAD et le PEA ont été suspendus par le gouvernement.
3.10	Modification du temps piétonnier aux intersections du boulevard Mgr. Langlois et rue Leduc ainsi que rue de la Traversée.	Ingénierie	Ministère des Transports	2025	Demande du ministère des Transports.	Modification du temps piétonnier pour améliorer la sécurité et l'accessibilité.	En complément : Modifications faites pour les rues Jacques-Cartier et rue Académie.  Le reste est en analyse (MTQ).
3.11	Faciliter le signalement des enjeux d'accessibilité sur le territoire. (infrastructures, stationnements, parcs, etc.)	Travaux publics/SRC	Communications	Juin 2025	Formulaire de requêtes ajusté.	Prévoir une catégorie de requêtes en accessibilité dans l'Espace citoyen.	La catégorie de requête « accessibilité » a été créée dans l'Espace citoyen.

	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
3.12	Maximiser les espaces de stationnements au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée.	SRC		2025	Conformité du lignage.	Modification du lignage permettant l'ajout d'un troisième stationnement réservé aux vignettes au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée.	Réalisé.
3.13	Réparation de divers équipements du complexe aquatique du parc Delpha-Sauvé.	Travaux publics	SRC	2025	Nombre de réparation.	Réparation de la table à langer électrique.  Remplacement d'une pomme de douche dans les vestiaires pour une pomme de douche amovible.  Modification des seuils de portes extérieures des toilettes et des vestiaires homme et femme.	Réalisé.  Réalisé.  Réalisé.
3.14	Améliorer l'affichage au complexe aquatique du parc Delpha-Sauvé	SRC	Communications	2025	Clarté et positionnement de l'affichage.	Rendre l'affichage plus accessible pour les personnes à mobilité réduite.	L'affichage a été repositionné afin de permettre une meilleure lisibilité pour les personnes en fauteuil roulant.
<b>4. Accessibilité à l'information et aux documents</b>							
4.1	Rendre l'information concernant l'accessibilité plus accessible et centralisée.	Communications	Tous les services	Oct. 2025	Page Web en ligne.	Créer une section dédiée à l'accessibilité sur le site Web de la Ville recensant tous les items pertinents et en faire la promotion.	Une toute nouvelle section a été créée sur le site Web au <a href="http://www.valleyfield.ca/accessibilite">www.valleyfield.ca/accessibilite</a>  Un rapport d'évaluation fonctionnelle du site Web de la Ville a été produit par le Service de l'adaptation de l'information du CISSS Montérégie-Centre, à la demande du Service des communications de la Ville. Le rapport produit permettra de prioriser les corrections à apporter pour rendre le site plus accessible.

	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
<b>5. Adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile</b>							
5.1	Rejoindre la clientèle susceptible de bénéficier du programme de secours adapté.	SSI	Communications	En continu	Nombre de publications et d'actions de promotion.	Rééditer le dépliant et faciliter l'inscription en ligne.	Mise à jour effectuée de nos listes de secours adapté en 2025. Le dépliant a été modifié et réédité. Un inventaire de dépliant a été distribué dans 10 commerces et 13 centres de service de la Ville.
5.2	Offre de services aux organismes de personnes handicapées pour les sensibiliser sur les situations d'urgence incendie.	SSI	Communications	En continu	Identifier, recenser et cibler les organismes de personnes handicapées sur notre territoire. Nombre d'offres de service envoyées.	Faire une offre de services aux organismes de personnes handicapées pour les sensibiliser sur les situations d'urgence incendie.	Non réalisé en 2026.  La division prévention du SSI a vécu un manque de ressources humaines récurrent en 2024 et 2025 ne permettant pas une telle offre de service. L'objectif sera révisé pour 2026.
<b>6. Adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur les personnes handicapées</b>							
6.1	Amélioration du programme d'intégration en camp de jour.	SRC		En continu	Entente de partenariat Avec Répit le Zéphyr et le Centre Pluriel.	Travailler les partenariats avec la Commission scolaire pour faire de meilleures évaluations des besoins des jeunes.	Entente réalisée avec Répit le Zéphyr seulement.  Développement d'une collaboration avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSV) en cours.
6.2	Acquisition de matériels pour personnes à mobilités réduites.	SRC		2025	Matériel adapté pour personnes à mobilité réduite.	Achat d'un tapis d'accès adapté de plage.  Achat d'un Lugicap Ice Perf (luge adaptée pour patiner).  Achat d'une planche à pagaille rigide adaptée pour les fauteuils roulants.  Ajout d'une table à pique-nique accessible pour fauteuil roulant.	Réalisé. Parc régional des îles de-Saint-Timothée.  Réalisé. Aréna Salaberry.  Réalisé. Parc régional des îles de-Saint-Timothée.  Réalisé. Parc régional des îles de-Saint-Timothée.  Réalisé. Parc Gagnier.

	ACTIONS	RESPONSABLE	PARTICIPATION	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PROGRÈS	MESURE D'ACCESSIBILITÉ	RÉSULTAT
<b>7. Sensibiliser, informer et former le personnel et les mandataires</b>							
7.1	Sensibiliser des employés en service direct.	RH	Firmes externes CISSSMO CISSSMC	31 décembre 2025	Nombre d'employés formés.	Activité de sensibilisation pour l'accessibilité pour tous.	Réalisé.
7.2	Sensibiliser employés et nouveaux employés.	RH	Firmes externes CISSSMO CISSSMC	31 décembre 2025	Nombre d'employés formés.	Activité de sensibilisation pour l'accessibilité pour tous.	Réalisé.
7.3	Formation des employés du camp de jour desservant des personnes handicapées	RH	Firmes externes (Zone Loisir, autisme Montérégie)	1er juillet 2025	Nombre d'employés formés	Formation des employés du camp de jour	Les accompagnateurs et accompagnatrices du camp de jour ont reçu la formation ciblée avant le début de la saison 2025.

# Mécanisme de suivi



Les membres du comité responsable de la mise en œuvre du plan d'action sont :

## Membre nommé

- Johanne Robert, citoyenne

## Membres institutionnels

- Gilles Corbeil, CISSS de la Montérégie Centre – Institut Nazareth et Louis Braille
- Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie Ouest Direction SAPA et Direction du programme des déficiences

## Membres municipaux ou leurs remplaçants

- Sophie Sirois-Perras, conseillère municipale district 8
- Éric Dahmen, chef de division- prévention et soutien opérationnel
- Noémie Côté-Laforge, conseillère en aménagement
- Martin Brossoit, chargé de projets – voirie et circulation
- Poste vacant, chef de division bâtiments
- Laurence Reid-Langevin, coordonnatrice au Service des ressources humaines
- Anne-Marie Lefebvre, directrice du Service des communications et des relations publiques
- Julie Bergevin, coordonnatrice-vie communautaire
- Émilie St-Onge, conseillère en développement

Enfin, mentionnons que la personne nommée à titre de responsable du plan d'action est :

Julie Bergevin, coordonnatrice - vie communautaire  
[julie.bergevin@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:julie.bergevin@ville.valleyfield.qc.ca)

Un merci spécial à la Table de concertation des personnes handicapées qui travaille de concert avec la Ville afin de soulever des obstacles et trouver des pistes de solutions pour favoriser une meilleure participation sociale de l'ensemble des citoyens.

- APDIS
- Association des devenus sourds et des malentendants du Québec – Secteur sud-ouest
- Association des traumatisés crâniaux-cérébraux de la Montérégie
- Au Moulin de la Source
- Club Joie de Vivre
- Répit le Zéphyr
- SDEM SEMO Montérégie
- Centre Multifonctionnel Horizon
- Zone loisirs Montérégie
- Troupe de théâtre adapté – Les pas pour Rire
- Centre montérégien de réadaptation
- CISSSMO Direction SAPA et Direction du programme des déficiences
- CISSS de la Montérégie Centre – Institut Nazareth et Louis Braille